

Bordeaux, le **28** JUIL. 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE  
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

**Préambule :**

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

**Des indicateurs épidémiologiques en Corrèze qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :**

Sur la base des données produites par Santé publique France au 26 juillet 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

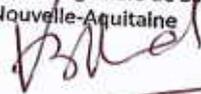
- Pour le département de la Corrèze, le **taux d'incidence général**, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 29, à 61,6 cas **pour 100 000 habitants** ;
- Le taux de positivité reste normal, s'élevant à 2,4 % (5,5 % au niveau régional) ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent faibles. À ce jour, aucune **hospitalisation** de patients atteints de Covid-19 n'est en cours ;
- Le nombre de clusters demeure stable : au 26 juillet 2021, 2 **clusters** sont en cours d'investigation dans le département ;
- Les résultats des PCR de criblage montrent en revanche une présence accrue du variant delta, dans 88,76 % des tests positifs.

La circulation virale augmente dans le département de la Corrèze, sans impact hospitalier pour le moment.

Ainsi, la vigilance doit absolument être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier, dans un contexte de regain épidémique et d'intensification de la vaccination.

En conclusion, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine



**Véronique BILLAUD**